

PROCES-VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

M. APPEL (BENING-LES-SAINT-AVOLD) — M. JOCHUM (BETTING) –
M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI – M. PRODOHL (FOLKLING) – M. DINE
(FREYMING-MERLEBACH) – M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) – M. LEBLEU
(LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD) - M. DRUT (MACHEREN) – MM. MUSCARI -
PEDROTTI - (MORSBACH) – MM. KOENIG – KAISER (PETITE-ROSSELLE) –
MM. BINTZ – VERRI (ROSBRUCK) - M. HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD) –
MM. HILPERT - SALING (THEDING)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD)
Procuration M. APPEL
M. SCHOULLER (BETTING)
Procuration M. JOCHUM
M. SCHIRLE (CARLING)
M. LEGROS (CARLING)
M. SPRENGER (FORBACH)
Procuration M. MARTIN
Mme NOWAK (FORBACH)
Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Procuration M. KREVL
Mme CHUDY (L'HOPITAL)
M. DERVEAUX (L'HOPITAL)
M. THIRY (LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. DERUDDER (OETING)
M. FROEHLINGER (OETING)
M. GAUDIG (SAINT-AVOLD)
Procuration M. HELFENSTEIN

Assistent en outre : Mme DRUI – SIEAR
M. KRAUSER - SIEAR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025
2. Finances
 - a. Modification de la durée d'amortissement d'un bien
 - b. Décision modificative n° 1
3. Programme de renaturation de la Rosselle 2 – Point d'étape
4. Programme de renaturation du Bruchgraben
5. Oetingerbach – Etude hydraulique du bassin versant
6. Divers

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. Finances

a. Modification de la durée d'amortissement d'un bien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à la gestion financière et comptable des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 notamment les dispositions relatives à l'amortissement des immobilisations ;

Vu les règles d'amortissement comptable applicables aux immobilisations corporelles ;

Considérant que le bien n° 9601, intitulé « Aménagement curage de la Rosselle », a été acquis par le Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle le 1er janvier 1997 pour un montant de 581 241,74 €, avec une durée d'amortissement initialement fixée à 30 ans ;

Considérant que des discordances ont été constatées entre le tableau d'amortissement de notre logiciel et celui de la DGFIP, entraînant une sous-évaluation de la durée d'amortissement résiduelle du bien concerné ;

Considérant qu'il convient, afin de garantir la sincérité des comptes et de refléter fidèlement la durée de vie réelle du bien, de prolonger la durée d'amortissement de cinq (5) années supplémentaires, soit une durée totale portée à 35 ans ;

Le Comité Syndical
décide

- de prolonger de 5 ans la durée d'amortissement du bien n° 9601 « Aménagement curage de la Rosselle ».
- Les services financiers sont chargés de procéder aux régularisations nécessaires dans les écritures comptables et budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b. Décision modificative n° 1

L'estimation du prorata temporis des études de l'année en cours s'avérant insuffisant, il est nécessaire de procéder aux ajustements des crédits budgétaires comme suit :

Le Comité Syndical
décide

l'ouverture et la suppression des crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
023 - 023	Virement à la section d'investissement	- 25 000 €	
042 - 6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	25 000 €	
TOTAL		0 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
021 - 021 - OPFI	Virement de la section d'investissement		- 25 000 €
040 – 28031 - OPFI	Frais d'études		25 000 €
TOTAL			0 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Programme de renaturation de la Rosselle – Point d'étape

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le SIEAR a décidé de confier au Bureau d'Etudes BEPG de Villers-lès-Nancy une mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement du nouveau programme de renaturation de la Rosselle dit « Rosselle 2 », suite au diagnostic effectué par le BE ARTELIA en 2018.

Suite à la finalisation des différents dossiers administratifs par BEPG, un appel d'offres a été lancé. La Commission, dans sa séance du 29 mai 2024, a décidé de retenir l'entreprise SETHY mieux disante.

Les travaux ont débuté en novembre 2024 et ont principalement porté sur des travaux de débroussaillages, d'abattages et d'entretien de la ripisylve sur les tronçons 6, 10, 22, 25 et 28, conformément aux directives du Code de l'Environnement « loi sur l'eau ».

L'aménagement des tronçons T19, T20, T21, T22 et T24 sont aujourd'hui terminés. Il s'agit essentiellement d'installation de banquettes en enrochement et d'épis peigne dans le lit du cours d'eau.

Actuellement à l'arrêt, les travaux reprendront début octobre sur les secteurs de Petite-Rosselle, Macheren et Hombourg-Haut (tronçons 4, 11, 13 et 27).

Un délai supplémentaire a également été accordé à l'entreprise par la DDT afin de pouvoir poursuivre les travaux dans le lit du cours d'eau après la date butoire initiale fixée au 31 octobre 2025. La finition du chantier est programmée début décembre avec les travaux de plantations.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

M. KRAUSER fait une présentation power point des travaux réalisés.

°
° °

4. Programme de renaturation du Bruchgraben

Suite à la consultation concernant l'étude diagnostic du Bruchgraben et par délibération en date du 12 octobre 2023, le SIEAR avait décidé de confier cette étude au BE SINBIOSCOPE pour un montant de 43 917.00€ TTC.

Le rendu et la restitution de cette étude ont été réalisés lors de la réunion syndicale du 27 juin 2024.

Suite à cette étude, un appel à candidature pour désigner un maître d'œuvre pour la définition d'un programme de renaturation a été lancé le 21 novembre 2024, suivi de plusieurs rappels. Cette consultation n'a suscité aucune candidature.

Le BE BEPG, maître d'œuvre de l'opération Rosselle 2, re-sollicité sur cette affaire, a transmis le 25 août 2025, une proposition de MOE pour la renaturation Bruchgraben dont le détail figure ci-dessous :

- Mission principale : 49 920.00 € TTC
- Missions annexes : 14 900.00 € TTC
- Coût provisoire des travaux : 416 000.00 € TTC

Le BE BEPG informe qu'au vu de leur charge de travail actuelle, ils ne pourront commencer l'étude qu'au premier trimestre de 2026.

Au vu du montant prévisionnel de cette étude, il convient à présent de relancer une consultation pour ce marché.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations et donne son accord pour le lancement d'une nouvelle consultation pour désigner un maître d'œuvre pour la renaturation du Bruchgraben.

DEBATS

Le Président précise qu'il est difficile de trouver un bureau capable de réaliser ce type d'étude.

M. KOENIG indique que le Code de la Commande Publique donne la possibilité de déclarer un appel d'offres infructueux et de directement passer en marché de gré à gré.

Le Président informe qu'une première consultation a été effectuée en contactant quelques bureaux d'études dans le cadre d'un marché inférieur à 40 000 €, consultation sans succès. Le Bureau d'Etudes BEPG ayant été recontacté, une proposition a été faite d'un montant supérieur à ce plafond. Il convient donc de relancer une consultation classique (MAPA) et BEPG en sera informé afin qu'il puisse répondre à l'appel d'offres.

°
° °

5. Oettingerbach – Etude hydraulique du bassin versant

L'Oettingerbach, cours d'eau prenant naissance sur la commune d'Oeting, pose de plus en plus de problèmes d'inondations dues aux caractéristiques de son bassin versant.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours, avec le riverain de la rue Félix Barth à Forbach, en raison de la montée régulière des eaux liée à l'Oettingerbach.

Suite au dernier épisode pluvieux du 1^{er} août 2025, ayant entraîné une inondation sur le secteur de la piscine de Forbach, la CAFPF a organisé une réunion avec les principaux acteurs du bassin versant afin de faire le point sur la situation.

Participaient à cette réunion les représentants de :

- la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
- le Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle
- la Ville de Forbach
- la Ville d'Oeting
- l'Unité Technique Territoriale Forbach – Saint Avold

Le lancement d'une étude hydraulique a été évoqué et présenté comme une suite logique à donner. Celle-ci permettra de dresser un état général de la situation, pointer également les principales défaillances du système et définira les pistes d'amélioration à envisager.

Cette étude, pilotée et prise en charge par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, pourra être lancée rapidement après accord de principe des collectivités et intervenants concernés.

Un comité de suivi sera également mis en place pour le pilotage de cette étude.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations et donne son accord de principe pour le lancement par la CAFPF de cette étude hydraulique du bassin versant du Oetingerbach.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 05



Le Président


Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN